



Esseiva Catherine

Un plus pour les familles d'accueil : le Conseil d'Etat peut-il mettre en place un lieu de rencontre ainsi qu'une plateforme d'échange pour soutenir le fonctionnement et soulager la responsabilité des familles d'accueil ?

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.01.24

Dépôt

Familles d'accueil ou parents nourriciers, l'enfant reste au centre des préoccupations !

Dans le Canton de Fribourg, 144 familles en activité, dont 33 alémaniques, accueillent des enfants par mesure de protection.

Au sens de la réglementation cantonale, basée sur les dispositions fédérales, le secteur des milieux d'accueil est l'autorité désignée par le canton pour évaluer, autoriser et soutenir ces milieux. Force est de constater que les recommandations cantonales pour le placement d'enfants en familles d'accueil n'ont pas été mises à jour depuis septembre 2004. Il conviendrait de faire évoluer ces conditions à leur juste valeur :

1. Le Conseil d'Etat peut-il prévoir des améliorations significatives quant au fonctionnement et aux tarifs des familles d'accueil dans le cadre des placements d'enfants au sein de notre canton et dans quel délai ?
2. Peut-il établir la comparaison des prestations et des tarifs avec les autres cantons et proposer une amélioration significative ?
3. Peut-on faire évoluer les conditions des familles et quel pourrait être le rôle du secteur des milieux d'accueil pour cette évolution ?

En outre, comme mesure de développement au sens de notre évolution sociétale, le Conseil d'Etat pourrait allouer un lieu de rencontre et un support de communication pour améliorer le fonctionnement et permettre aux familles d'échanger et d'être soulagées de situations fortuites :

4. Le Conseil d'Etat peut-il mettre en place un lieu de rencontre ainsi qu'une plateforme d'échange pour ces familles et pour ces enfants, en collaboration avec le secteur ?
5. S'agissant de soutiens de communication et de pédagogie, dans quelles conditions ces supports seraient-ils envisageables ? Ceux-ci veilleront néanmoins à respecter la vie privée des intervenants.

Familles d'accueil, pour une évolution et une reconnaissance du travail effectué et des responsabilités consenties pour ces enfants !

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa diligence.

—